

# Réussir son ravalement de façade : les étapes clés pour un projet serein

---

## Démarches administratives et réglementaires

- Déposer une déclaration préalable de travaux (DP) en mairie, obligatoire pour tout changement d'aspect extérieur.
- Vérifier si le bâtiment est situé dans un site patrimonial remarquable ou aux abords d'un monument historique pour obtenir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).
- Demander une autorisation d'occupation temporaire (AOT) auprès de la mairie si l'échafaudage empiète sur la voie publique.
- Respecter l'obligation de ravalement décennal imposée par certains arrêtés municipaux pour garantir la sécurité et l'esthétique du bâti.

## Diagnostic technique et performance énergétique

- Réaliser un audit énergétique pour déterminer si une isolation thermique par l'extérieur (ITE) est nécessaire.
- Identifier précisément les pathologies du support (fissures, humidité, décollement) avant toute intervention.
- Assurer le traitement des fissures actives et la vérification des joints de dilatation pour garantir la durabilité des nouveaux revêtements.

## Sélection et vérification des prestataires

- Demander au minimum trois devis détaillés auprès d'entreprises qualifiées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).
- Exiger l'attestation d'assurance responsabilité civile décennale valide avant le démarrage du chantier.
- Vérifier que le devis mentionne la nature du support, les pathologies identifiées et les produits de traitement ou revêtements prévus.

## Réception du chantier

- Effectuer une réception de chantier contradictoire avec l'entrepreneur pour vérifier la conformité des travaux.
- Signer le procès-verbal de réception pour acter la fin du chantier et déclencher la garantie de parfait achèvement.